

Communiqué aux employeurs Formation professionnelle condensée ASSC

L'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance ASSC a eu pour conséquence la **suppression du plan de formation initiale raccourcie (FIR)**.

Mettant tout en œuvre pour favoriser l'obtention d'un titre professionnel pour les adultes, le canton de Vaud et les partenaires concernés par le titre d'ASSC ont dès lors construit un programme de **Formation professionnelle condensée (FPC)** répondant aux exigences légales et réglementaires en matière de formation professionnelle.

D'une durée de 15 mois, le programme est basé sur une construction modulaire conçue spécifiquement pour les adultes. Une septantaine de journées de cours sont prévues.

Les domaines de compétences abordés en priorité seront la posture professionnelle, les actes médicaux-techniques, les soins et assistance. Les cours et les cours interentreprises se dérouleront par modules de 4 jours toutes les 3 semaines environ.

La première volée débutera en janvier 2019, pour se présenter à la procédure de qualification classique en juin 2020. L'examen de cette procédure se déroulera selon les modalités de l'art. 32 OFPr.

Les conditions d'admission à l'art. 32 OFPr sont les suivantes : **expérience professionnelle de 5 ans dont 3 ans minimum dans le domaine d'activité des CFC ASSC**.

L'inscription et la formation sont gratuites pour les résidents du canton de Vaud.

Les avantages de la FPC sont :

- offrir une formation modularisée
- supprimer la conclusion d'un contrat d'apprentissage et donc maintenir le contrat de travail avec l'employeur
- proposer une pédagogie adaptée aux adultes expérimentés
- maximiser l'intégration des compétences professionnelles et les chances de réussite
- offrir une formation à moindres coûts pour les candidat-e-s et les employeurs

Outre les cours relatifs à l'acquisition d'éléments professionnels, les personnes qui ne sont pas encore titulaires d'un diplôme du secondaire II, tels que CFC, maturité, etc., doivent également faire **valider la culture générale** pour obtenir le CFC d'ASSC. Un cours condensé « d'eCG pour adultes » sera organisé à raison d'un jour hebdomadaire (6 périodes) sur 15 semaines, à l'EPSIC à Lausanne, à la rentrée d'août 2018. Il se terminera en décembre 2018 (TPA - travail personnel d'approfondissement - et examen compris).

Pour déposer leurs **demandes d'inscription**, les candidat-e-s s'adressent directement à la DGEP : info.dgep@vd.ch